Département de l'Oise

Arrondissement de Senlis
Canton de Crépy en Valois

République Française

MAIRIE DE NERY

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 02 juin 2026 à 19 h 00 – Mairie de NÉRY

L'an deux mil vingt-six à *19 heures*, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, le 29 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Myriam MAKNI, la Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14
Nombre de Conseillers Municipaux votants : 15

Etaient Présents
Adjoints : MMES Emma GUILBAUD
MM. José TAVARES, Sébastien GUILBAUD
Conseillers Municipaux : MMES Lisiane COLLAS, Patricia HOREM, Delphine PICART, Tiffanie PLAISANT, Déborah GORDINO
MM Antoine MEIGNEN, Patrick CLERGOT, Olivier PILAT, Gauthier DANAUX, Thomas TIXIER
Absents excusés et représentés
Mme Nathalie ZAMET pouvoir à Mme Myriam MAKNI
Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur Thomas TIXIER est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame la Maire demande aux membres du conseil municipal, si un point supplémentaires arrivé tardivement peut faire l'objet d'un rajout à l'ordre du jour.
A l'unanimité des membres présents et représentés un point est rajouté à l'ordre du jour de la séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 mai 2026

Madame Myriam MAKNI soumet le procès-verbal de la séance du 02 mai 2026 à l'approbation du Conseil Municipal. Le procès-verbal de la séance du 02 mai 2026 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés voix pour (14), abstention (1).

Ordre du jour :

1) Remboursement des frais engagés par Mme Emma GUILBAUD pour un montant de 105,73 €
2) Demande de subventions pour la tranche 2 des travaux de voieries de la rue des Peupliers
3) Nomination de la vice-présidence du comité consultatif
4) Fonctionnement et moyen des services techniques

Présentation par Madame DEMAZURE des travaux prévus rue des Peupliers

1) Remboursement des frais engagés par Madame Emma GUILBAUD

Madame la Maire informe l'assemblée,

Madame Emma GUILBAUD a avancé des achats, qu'il convient de rembourser :

En voici le détail :

Ticket facture du 29/05/2026 de « LEROY MERLIN » pour l'achat de petits matériel pour le service technique d'un montant de 105,73 €.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 02 juin 2026 à 19 h 00 – Mairie de NÉRY

Le conseil municipal après avoir délibéré sur présentation du ticket de caisse, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***APPROUVE*** le remboursement des avances d'achat de Madame Emma GUILBAUD pour un montant de 105,73 €,
- ***AUTORISE*** Madame la Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2) <u>Demande de subventions auprès du Conseil Départemental et au titre de la DETR pour les travaux de la tranche 2 de la rue des Peupliers</u>

Madame Myriam MAKNI, la Maire, présente le projet de la 2ème tranche des travaux de l'aménagement des trottoirs avec accès PMR de la rue des Peupliers.
Que ce projet s'inscrit dans la continuité et la finalité des travaux de la tranche 1 qui ne sont pas encore engagés mais dont le démarrage est prévu très prochainement.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet afin de demander les subventions auprès du Département, au titre de la DETR et toutes subventions susceptibles d'être accordées à la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de demander une subvention auprès du Département, au titre de la DETR et toutes subventions susceptibles d'être accordées à la commune de Néry.

3) <u>Nomination de la Vice-présidence du Comité « vie communale et participation citoyenne »</u>

Madame la Maire informe les membres du conseil que lors de la dernière séance du 12 mai 2026, a eu lieu la création du comité « vie communale et participation citoyenne » mais que la nomination à la vice-présidence n'a pas été votée.

Madame la Maire propose comme Vice-Présidente Madame Emma GUILBAUD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***NOMME*** Madame Emma GUILBAUD vice-présidente du comité « vie communale et participation citoyenne »
- ***NOMME*** Monsieur Eric FOUCHET référent « vie citoyenne »

4) **<u>Fonctionnement et moyen des services techniques</u>**

Madame la Maire rappelle les objectifs définis pour les services techniques soit :
- Améliorer le service rendu aux concitoyens
- Améliorer les conditions de travail des agents
- S'assurer de la conformité du travail et du fonctionnement des services techniques

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 02 juin 2026 à 19 h 00 – Mairie de NÉRY

Après l'étude du matériel par Monsieur José TAVARES, Adjoint au Maire, il apparaît :

- Un problème de conformité de la tondeuse qui n'est pas autorisée à emprunter les voies de circulation.
- Une utilisation de celle-ci pour les tontes courtes n'est pas possible.
- Un problème d'efficacité découlant de la vitesse limitée sur les voies de circulation.
- Un manque de matériel permettant une complémentarité et en conformité.

Deux solutions sont proposées :

- Garder la tondeuse existante et acheter une remorque permettant de la transporter dans les hameaux pour un coût de 5 808,00 € mais avec obligation que les agents soient titulaires du permis E ;

- Racheter une nouvelle tondeuse avec une remorque adaptée au poids de la tondeuse qui ne nécessite aucun permis avec reprise de l'ancienne tondeuse pour un coût de 7 810,80 €.

Madame la Maire informe que pour un meilleur fonctionnement des services techniques Monsieur José TAVARES en charge des travaux et des voiries sera l'unique référent pour le suivi des demandes et que toutes les interventions seront centralisées sur un fichier de suivi.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **REPORTE** le vote du choix de la solution pour le matériel afin d'obtenir un devis pour le problème de coupe de la tondeuse
- **VALIDE l**e fonctionnement centralisé et l'allocation de moyens techniques supplémentaires permettant la complémentarité des agents.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

Secrétaire de séance,
Gauthier DANAUX

La Maire,
Myriam MAKNI